

Les enjeux de la prévention en matière de santé

Déclaration du groupe de la coopération

La santé est le résultat d'un ensemble complexe beaucoup plus vaste que le seul système de soins. Les principaux acteurs de la prévention s'accordent pour dire que les facteurs de bonne santé d'une population sont à 80 % non médicaux. La qualité de l'alimentation, de l'habitat, le niveau culturel, le niveau de vie, l'amélioration des conditions de travail, ont contribué autant si ce n'est plus que le progrès médical, à l'élévation de la durée de vie et à l'amélioration de l'état de santé de la population. Notre pays bénéficie d'atouts indéniables concernant la qualité de vie et l'avis aurait pu davantage le souligner. Le groupe de la coopération a voulu insister plus particulièrement sur le rôle clé de la politique nutritionnelle.

Une politique de prévention pour être efficace doit s'accompagner aussi d'une réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé. On sait que la pauvreté et l'exclusion génèrent des pathologies graves parfois spécifiques et que ces populations doivent faire l'objet de campagnes et d'actions de prévention qui leur sont adaptées.

Il est vrai que la pénurie de moyens humains et financiers, dans des secteurs tels que la médecine de PMI, la médecine de santé scolaire, la médecine du travail, constitue l'un des principaux freins au développement de la prévention.

Mais au-delà de la question des moyens, le groupe de la coopération partage la volonté de lutter contre la dispersion des acteurs et des actions en mettant en place une nouvelle gouvernance. Il faut encourager le rôle des organisations professionnelles et des entreprises dans des actions de prévention auprès des professionnels et salariés des secteurs concernés ; ainsi, les coopératives agricoles sont fortement impliquées dans les campagnes de prévention, de promotion de bonnes pratiques et de formation autour de l'usage des produits phytosanitaires.

Nous croyons à la responsabilisation des acteurs et des citoyens. De nouvelles formes d'organisation en matière de santé sont à inventer, par exemple, sous forme de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Au Québec, se sont développées ainsi depuis une quinzaine d'années une soixantaine de coopératives de santé basées sur le multisociétariat et regroupant plus de 60 000 membres ; en mettant le citoyen au cœur des décisions sur sa santé, ces coopératives de santé ont fait de la prévention un axe fort de leur action, avec l'idée de « coprévenir » pour vivre mieux.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.